



SITE CLASSE
au titre de l'article L 341-2
du code de l'environnement



Manoir et parc de Roiville

Décision : Arrêté ministériel
Date : 26/06/1944
Code : 61025

-  Emprise du site
-  Limite communale
-  Limite de division cadastrale
-  Limite de parcelle
-  Bâtiment

Sources :
IGN BD Parcellaire 2014
IGN Fond Raster (WMS)
DREAL-NORMANDIE
Production:
Le 19/09/2019 - DREAL-NORMANDIE

0 10 20 m

